



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## GRUPE LES ÉCOLOGISTES

Votre interlocuteur : Enzo Poultreniez  
Tél. : 04 26 73 31 87  
Courriel :  
[enzo.poultreniez@auvergnerhonealpes.fr](mailto:enzo.poultreniez@auvergnerhonealpes.fr)

**Madame Barbara POMPILI**  
Ministre de la Transition écologique

Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75700 PARIS

**Objet : Utilisation du FDPITMA pour l'amélioration de la vie des habitants et habitantes des vallées alpines touchées par la pollution**

Le Conseil régional, le 10 mars 2022

Madame la Ministre

Depuis l'année 2012, date de la signature d'une convention de subvention entre le Fonds pour le Développement d'une Politique Intermodale des Transports dans le Massif Alpin (FDPITMA) 200 millions d'euros ont été alloués par voie de subvention à la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) sans qu'un centime d'euros ne soit alloué par le FDPITMA à un autre moyen de transport.

Le FDPITMA est détourné de la mission qui lui est fixé par le code des transports dont vous avez la charge de faire respecter les dispositions à savoir :

- Le financement des infrastructures **des différents** modes de transports ;
- Le financement de services **intermodaux** ;
- La prise de participation dans des sociétés répondant aux deux premiers points

Dans les faits, la pollution de la vallée de l'Arve et les péages reçus par le tunnel routier du Mont-Blanc (ATMB) servent à payer les infrastructures routières et le trafic routier qui génère de la pollution en Maurienne.

Alors que l'Etat a été condamné par le Conseil d'Etat à payer une astreinte de 10 millions d'euros en 2021, pour son inaction en matière d'amélioration de la qualité de l'air, nous vous demandons d'agir pour que soient remboursés ces 200 millions de subventions versées au mépris des dispositions du code des transports.

Nous vous demandons d'agir pour que ces fonds soient alloués au financement des infrastructures et de l'exploitation de la plateforme intermodale d'Ambronay dans l'Ain, au financement de navettes intermodales comme l'a demandé la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) en 2019 dans un courrier joint à la présente, au financement des installations permettant d'améliorer l'exploitation de la voie ferrée Dijon, Ambérieu, Modane.

Votre action permettra que la pollution routière des vallées alpines et plus généralement de nos départements de la Région Auvergne Rhône Alpes diminue durablement.

Nous sommes certains que vous êtes attachée à faire respecter les dispositions du code des transports notamment lorsque, comme dans le cas présent, elles favorisent la transition écologique.

Dans l'attente de votre action urgente, nous vous prions Madame la Ministre d'agréer nos respectueuses salutations.

**Les conseillers régionaux de la Région Auvergne Rhône-Alpes soussignés :**

**Fabienne Grébert**, conseillère régionale, coprésidente du groupe Les Écologistes, conseillère municipale d'Annecy, conseillère communautaire ; **Benjamin Joyeux**, conseiller régional de Haute-Savoie ; **Claudie Ternoy-Léger**, conseillère régionale de Savoie, conseillère municipale d'Albertville, conseillère communautaire Arlysère ; **Alexandra Caron-Cusey**, conseillère régionale de Savoie ; **Jean-Pierre Béguin**, conseiller régional de Savoie ; **Myriam Laïdouni-Denis**, conseillère régionale de l'Isère ; **Pierre Janot**, conseiller régional de l'Isère ; **Véronique Vermorel**, conseillère régionale de l'Isère ; **Zerrin Bataray**, conseillère régionale de l'Isère ; **Axel Marin**, conseiller régional de la Métropole de Lyon, coprésident du groupe Les Écologistes ; **Cécile Michel**, conseillère régionale du Rhône, membre de la commission Transports ; **Olivier Royer**, conseiller régional de la Drôme, membre de la commission Transports ;

**Les parlementaires soussignés :**

**Guillaume Gontard**, sénateur de l'Isère, président du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires ; **Raymonde Poncet**, sénatrice du Rhône ; **Thomas Dossus**, sénateur du Rhône ; **Gwendoline Delbos-Corfield**, députée européenne ; **Michèle Rivasi**, députée européenne

**Les maires et conseillers municipaux soussignés :**

**Eric Piolle**, maire de Grenoble (Isère) ; **François Astorg**, maire d'Annecy (Haute-Savoie), vice-président du Grand Annecy chargé des Transports ; **Jean-Charles Kohlhaas**, vice-président de la Métropole de Lyon chargé des Transports ; **Laurent Amadiou**, maire de Saint-Egrève (Isère) ; **Jean-Claude Georget**, maire de la Roche-sur-Foron, président de la Communauté de commune du Pays Rochois ; **Bernard Crézé**, maire de La Frette (Isère) ; **Gilles François**, maire d'Argonay (Haute-Savoie) ; **Nadine Reux**, maire de Charnècles (Isère) ; **Pierre Mériaux**, adjoint au maire de Grenoble (Isère) ; **Sabrina Fatma Haerinck**, conseillère municipale de Chambéry (Savoie) ; **Stéphane Lagarde**, conseiller municipal de Les Houches (Haute-Savoie)